

VII. L'ÉDUCATION

VII. L'ÉDUCATION	1
CHRONOLOGIE	1
LES GRANDES ÉTAPES DE LA SCOLARISATION DE MASSE.....	2
<i>Les années soixante : " l'explosion scolaire " et le collège unique</i>	2
<i>1985-1995 : 80 % au niveau bac</i>	3
<i>Les années quatre-vingt-dix : l'université de masse</i>	3
L'ORGANISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF.....	4
<i>L'école maternelle : une réussite méconnue</i>	4
<i>L'organisation générale</i>	4
<i>Organisation de l'enseignement</i>	5
L'enseignement primaire.....	5
Le collège unique.....	5
Les ZEP.....	6
Les lycées pluriels.....	6
Organisation pédagogique des lycées.....	6
Les enseignements supérieurs.....	7
Les grandes écoles.....	7
A NOUVEAUX PUBLICS, NOUVELLES AMBITIONS ÉDUCATIVES.....	8
<i>A nouveaux publics</i>	8
<i>... nouvelles ambitions</i>	9
<i>La formation professionnelle continue</i>	9

L'école française du XXI^e siècle n'a plus grand-chose à voir avec celle des années cinquante, encore largement marquée par l'héritage de Jules Ferry. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le système éducatif français a connu des mutations assez profondes, notamment en réponse à une forte croissance de la scolarisation après l'école primaire. Successivement, le collège, le lycée puis l'université ont ouvert largement leurs portes aux nouvelles générations. L'éducation s'est massifiée et a dû s'adapter pour scolariser des publics nouveaux. Elle n'a cessé de réformer son organisation pour prendre en compte l'allongement de la durée des études. La démocratisation des études s'est imposée pour faire face à la fois à une demande sociale pressante et aux transformations socio-économiques de la société exigeant une élévation du niveau de qualification des actifs. Ce processus n'est pas terminé, mais il suscite, en France comme ailleurs, des interrogations de plus en plus fortes relatives aussi bien à la portée réelle de l'égalité devant l'école qu'à l'adéquation des formations à l'emploi.

Chronologie

- **1881-1882** : Lois Jules Ferry sur un enseignement primaire gratuit, obligatoire (jusqu'à 13 ans révolus) et laïc.
- **1959** : L'obligation scolaire est portée à 16 ans. Les cours complémentaires (des écoles primaires) deviennent des collèges d'enseignement général (CEG).
- **1963** : Création des collèges d'enseignement secondaire (CES) par transformation des CEG et des classes de premier cycle des lycées, et des collèges d'enseignement technique (CET).
- **1965** : Création des baccalauréats de techniciens et du brevet d'études professionnelles (BEP) qui complète le certificat d'aptitude professionnelle (CAP).
- **1966** : Création des instituts universitaires de technologie (IUT).
- **1968** : Loi Edgar Faure réorganisant l'enseignement supérieur, favorisant l'autonomie, la participation et la pluridisciplinarité.
- **1973** : Création du diplôme d'études universitaires générales (DEUG). Professionnalisation de certaines filières dans le cycle supérieur.

- **1975** : Création du collège unique par la fusion des filières des CES au niveau du cycle d'observation.
- **1976** : Remplacement des collèges d'enseignement technique (CET) par les lycées d'enseignement professionnel (LEP) puis par les lycées professionnels (LP).
- **1981** : Création des zones d'éducation prioritaire (ZEP).
- **1982** : Lois de décentralisation qui étendent les pouvoirs, en matière de construction et de fonctionnement, des communes sur les écoles, des départements sur les collèges et des régions sur les lycées.
- **1985** : Le lycée technique devient le lycée technologique. Création du baccalauréat professionnel (bac pro) préparé dans les lycées professionnels après le BEP.
- **1989** : Loi d'orientation qui fixe comme objectif de conduire l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au CAP ou au BEP, et 80 % au niveau du bac. Création des instituts de formation des maîtres (IUFM).
- **1992** : Naissance des lycées d'enseignement général et technologique.
- **1993** : Rénovation de la classe de première et création des filières L (littéraire), S (scientifique), ES (économique et sociale), STI (sciences et technologies industrielles) et STT (sciences et technologies tertiaires).
- **1997** : Réforme François Bayrou de l'université.
- **2002** : Harmonisation des diplômes universitaires européens autour des grades LMD (licence, master, doctorat) et de l'adoption du système européen d'unités capitalisables et transférables, dit système européen de crédits (ECTS).

Les grandes étapes de la scolarisation de masse

L'histoire du système éducatif français depuis la Libération a été rythmée par trois grands chocs démographiques, trois vagues de scolarisation touchant successivement le collège, le lycée puis l'université. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'égalité devant l'école s'arrêtait à la fin de l'école primaire. Progressivement, l'exigence d'égalité va se porter sur des niveaux de plus en plus élevés du système scolaire. De nouveaux publics vont pénétrer les classes de l'enseignement secondaire puis les amphithéâtres de l'université jusqu'alors réservés aux enfants d'origine sociale plutôt privilégiée, modifiant ainsi l'organisation mais aussi le rôle de l'école dans la société française tant du point de vue de ses structures, que des contenus ou du métier d'enseignant. Le collège unique, l'objectif des " 80 % niveau bac " et l'université de masse ont été les réponses à cette demande de démocratisation des savoirs.

Les années soixante : " l'explosion scolaire " et le collège unique

La poursuite de plus en plus massive des études après l'école primaire a formé, dans les années soixante, le premier choc qualifié d'explosion scolaire. Elle a bouleversé l'organisation du premier cycle de l'enseignement scolaire aboutissant dans les années soixante-dix au collège unique.

En partie liée au boom démographique, mais pas seulement, la reconnaissance de l'importance de la hausse du niveau de scolarisation des jeunes Français met à mal une organisation duale de l'enseignement secondaire héritée, à la fois de l'époque napoléonienne et de Jules Ferry.

Jusqu'aux années cinquante, le système éducatif français était organisé en deux niveaux parallèles, primaire et secondaire, ne concédant à l'immense majorité de la population que la seule éducation primaire, réservant à une élite et à quelques boursiers méritants l'accès aux lycées. La démocratisation de l'enseignement secondaire a d'abord été un projet porté par la gauche du Front populaire. Elle sera reprise par les élites modernisatrices des Trente Glorieuses (1945-1975, période de forte croissance économique) soucieuses de répondre au besoin de qualification qu'impose l'impératif industriel. Elle s'est traduite par la création d'un premier cycle du secondaire progressivement unifié, destiné à tous les enfants sortant de l'école primaire.

L'allongement de la scolarité obligatoire à seize ans et la transformation des cours complémentaires d'enseignement primaire supérieur en collèges d'enseignement général, en 1959, précèdent la création des collèges d'enseignement secondaire en 1963. Ils ont créé les conditions de la démocratisation de l'enseignement secondaire.

L'enseignement professionnel n'échappe pas aux transformations. L'industrie exige des qualifications nouvelles, ce qui se traduit notamment par la création de nouveaux diplômes, comme le brevet d'études professionnelles (BEP), moins spécialisé que les certificats d'aptitude professionnelle (CAP) et les baccalauréats de technicien.

Néanmoins, tous les enfants ne suivent pas les mêmes études au collège, dans lequel des filières très distinctes continuent à cohabiter. Ainsi, les préparations au CAP en trois ans à la sortie de la classe de cinquième subsistent car elles correspondent d'une part, à une demande des entreprises, et, d'autre part, à une conception des collèges plutôt comme des petits lycées que comme une école moyenne pour tous.

On observe toutefois une sensibilité croissante au refus de la sélection, une perception grandissante des orientations vers le professionnel comme un échec, malgré des tentatives de limiter les enseignements généraux pour favoriser les enseignements techniques et professionnels. Dans ce contexte, l'enseignement privé apparaît parfois comme une façon d'échapper à l'échec des élèves dans le public.

La réforme Haby créant les collèges uniques en 1975 clôt cette période. Elle est censée offrir à tous les enfants un même enseignement jusqu'à l'entrée au lycée, à être cette école moyenne, fondamentale dont certains rêvaient depuis les années trente.

1985-1995 : 80 % au niveau bac

L'augmentation des effectifs en collège ne se répercute pas immédiatement dans le second cycle de l'enseignement secondaire. Les effectifs lycéens croissent mais sans commune mesure avec le nombre de collégiens. Il faut attendre le milieu des années quatre-vingt pour assister à une nouvelle vague de scolarisation concernant cette fois-ci le lycée. En 1989, une loi d'orientation pose le principe de la généralisation de la scolarisation jusqu'au terme du second cycle et fixe comme objectif de conduire 80 % de la classe d'âge au niveau du baccalauréat. Ce principe exprime l'ambition d'une hausse nouvelle du niveau d'éducation des Français. Les effectifs des lycées de l'enseignement secondaire croissent alors rapidement. Le nombre de bacheliers passe de moins de 30 % d'une classe d'âge en 1985 à plus de 62 % en 1995, pour stagner plus ou moins depuis lors.

Si le collège, du moins formellement, offre un enseignement unique, les lycées proposent des filières diversifiées. L'augmentation du pourcentage des bacheliers est certes obtenue par une croissance des bacheliers généraux qui passent d'environ 20 % en 1985 à près de 38 % d'une génération en 1995 (33 % en 2001), elle s'explique cependant encore plus par la croissance des bacheliers technologiques (passant de 10 % à 18 %) et surtout par la création d'un bac professionnel en 1985. Ce nouveau diplôme professionnel, préparé dans les lycées professionnels après le BEP, représente désormais plus d'un bac sur six. Depuis 1995, le pourcentage de bacheliers généraux dans une génération baisse alors que les proportions de bacheliers technologiques et surtout professionnels continuent d'augmenter.

Les années quatre-vingt-dix : l'université de masse

Alors que la montée des effectifs lycéens n'avait pas suivi immédiatement celle des collèges, la hausse du nombre des étudiants prolonge quasi immédiatement celle des lycéens. Ce n'est pas la première fois que les universités connaissent une forte croissance. Ainsi, les effectifs avaient déjà quadruplé entre 1958 et 1968, entraînant une première diversification des étudiants comme des enseignants, mais sociologiquement le recrutement restait assez sélectif.

Avec l'élévation du nombre de bacheliers dans les années quatre-vingt/quatre-vingt-dix, l'absence de toute sélection à l'entrée des universités, comme la gratuité de cet enseignement supérieur, vont contribuer à une augmentation quasi immédiate du nombre des étudiants. Il ne s'agit plus seulement des bacheliers des filières générales, ils proviennent aussi des filières techniques, voire des bacs professionnels. De nouveaux publics entrent ainsi massivement dans l'enseignement supérieur dont les effectifs passent de 1,17 million en 1980 à plus de 2 millions en 1995 pour se stabiliser depuis. Le niveau de fréquentation de l'enseignement supérieur français se situe à un rang moyen dans les comparaisons internationales.

L'organisation du système éducatif

Cette rapide rétrospective historique permet de comprendre dans quelle dynamique s'inscrit le système éducatif français. Face à une demande accrue d'éducation et à une exigence d'élévation du niveau de qualification des jeunes, il s'est transformé assez profondément. Les jeunes qui fréquentent les collèges, les lycées et les universités et les parcours qu'ils suivent n'ont plus grand-chose à voir avec ceux de la III^e et de la IV^e République. Néanmoins, certains principes éducatifs qui commandent l'éducation française depuis le XIX^e siècle sont toujours présents et assurent une certaine permanence face aux changements dans l'organisation du système éducatif français.

L'école maternelle : une réussite méconnue

Ni garderies ni jardins d'enfants, les écoles maternelles, créées en 1881, sont des établissements d'éducation qui reçoivent les enfants de 2 à 6 ans. Dotée d'une identité originale et d'une culture adaptée à l'âge et au développement des enfants qu'elle accueille, l'école maternelle met en œuvre une pédagogie spécifique. Les enseignants offrent à chaque enfant un cadre de vie et une organisation des activités qui favorisent son autonomie et lui laissent le temps de vivre ses premières expériences tout en favorisant de nouvelles acquisitions.

La scolarisation en maternelle n'est pas obligatoire, mais elle fait l'objet d'une forte demande. A cet égard, le cas de la France est exceptionnel : plus de 99 % des enfants de 3 ans fréquentent l'école maternelle, en majorité dans l'enseignement public.

L'école maternelle permet aux enfants scolarisés de faire l'apprentissage de la vie en société, de former leur personnalité et de développer la pratique du langage. Elle permet aussi le dépistage des difficultés sensorielles, motrices ou intellectuelles et favorise leur traitement précoce. Pour les enfants de milieux défavorisés, elle est un instrument efficace d'insertion. Enfin, les plus grands peuvent y commencer l'apprentissage de la lecture.

Des observations rigoureuses ont permis de démontrer la bonne influence de la préscolarisation sur la suite de la scolarité.

L'organisation générale

Globalement, l'organisation actuelle du système éducatif se caractérise par une architecture assez simple. A la base se situe l'enseignement primaire qui regroupe les maternelles et l'école primaire. Ce regroupement traduit le désir d'établir une continuité entre la maternelle et l'école primaire en commençant les apprentissages fondamentaux chez les tout-petits avant de rejoindre l'école primaire. Les jeunes enfants ont la possibilité d'entrer à la maternelle à deux ans, et c'est une particularité française qui est un grand avantage pour les femmes qui travaillent. 35,5 % des enfants de deux ans sont scolarisés, ceux de trois ans étant scolarisés quasiment à 100 %. La scolarité devient obligatoire à six ans.

Après cinq années d'école primaire, les enfants accèdent à l'enseignement secondaire, qui est divisé en deux cycles. Le premier cycle est celui du collège unique (même s'il subsiste des voies dérogatoires) qui débouche pour la grande majorité des élèves sur le deuxième cycle et ses lycées

professionnels, généraux et technologiques. Les lycées conduisent désormais plus de 60 % des enfants d'une classe d'âge au baccalauréat. Tous les bacs, toutefois, n'offrent pas les mêmes débouchés, et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, tout comme l'enseignement supérieur, sont en réalité des ensembles très différenciés. Tous les bacs donnent le droit d'accès à l'université, mais certains bacheliers ont davantage de possibilités liées à la spécialisation de leur baccalauréat. Le plus grand nombre se retrouve dans les universités, au sein desquelles les établissements, les disciplines, les spécialisations bénéficient de réputations assez diverses. Une minorité de bacheliers poursuit ses études dans les classes préparatoires situées dans les lycées les plus prestigieux qui préparent les élèves aux concours des grandes écoles. Il existe également des sections de techniciens supérieurs au recrutement assez sélectif pour les meilleurs des bacs techniques.

Organisation de l'enseignement

Enseignement supérieur	Universités	STS-IUT (section de techniciens supérieurs - institut universitaire de technologie) (enseignement technique)	CPGE (Classe préparatoire aux grandes écoles) - grandes écoles
Enseignement secondaire	Deuxième cycle, 15 à 18 ans Premier cycle, 11 à 15 ans	Lycée général et technologique Collège unique	Lycée professionnel
Enseignement primaire	Enseignement élémentaire (écoles primaires), 6 à 11 ans Enseignement préélémentaire (maternelles), 2 à 6 ans		

L'enseignement primaire

L'enseignement primaire est resté largement à l'écart de la montée de scolarisation, puisque tous les enfants bénéficiaient déjà de la scolarisation obligatoire et gratuite de cet enseignement. Les écoles ne sont pas pour autant restées immobiles et ont connu notamment des évolutions du contenu des enseignements et de la conception du métier d'instituteur.

L'école primaire est l'institution chargée d'inculquer les savoirs premiers et l'apprentissage de la citoyenneté. Le métier d'instituteur, devenu professeur des écoles à partir de 1990, a beaucoup évolué. Les années soixante ont vu la fin d'une école primaire fermée sur elle-même, sans finalité extérieure, au profit d'une école conçue de plus en plus comme une sorte de préparation à l'entrée dans l'enseignement secondaire.

La sortie de l'école primaire d'enfants ne maîtrisant pas les savoirs fondamentaux est devenue inacceptable, et la lutte contre l'échec scolaire et l'illettrisme sont des enjeux nationaux. L'idée que l'école républicaine puisse échouer devient d'autant plus intolérable que le primaire n'est qu'une première étape vers le collège. Pour prendre en compte ces problèmes, on a réorganisé le début des apprentissages fondamentaux, procédé à une succession de réformes pédagogiques sur l'apprentissage du français et des mathématiques, limité les redoublements, instauré des zones d'éducation prioritaires (ZEP).

De l'instituteur des III^e et IV^e républiques (1870- 1958) au professeur des écoles des années deux mille, le métier a évolué et s'est diversifié, mais paradoxalement la reconnaissance obtenue avec le titre de professeur des écoles a été accompagnée d'un sentiment de désacralisation, voire de dévalorisation du métier.

Le collège unique



Le collège unique, aujourd'hui objet d'une vive discussion, est une des grandes réponses à la scolarisation de masse. En principe, après la fin de l'école primaire, tous les enfants fréquentent un collège unique, c'est-à-dire un même enseignement dans tous les collèges. Les filières ont été supprimées, mais il existe des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) qui accueillent plus de 100 000 enfants en grandes difficultés scolaires et/ou sociales.

Le collège unique a pour objectif de réduire les inégalités entre élèves. Pour remédier aux difficultés socioculturelles qui peuvent se présenter de nombreuses solutions ont été imaginées : la discrimination positive avec les ZEP, la rénovation pédagogique, l'autonomie des collèges pour mettre en place un enseignement différencié (renforcé pour les uns, spécifique pour les élèves en plus grande difficulté)... Les réussites sont indéniables, mais il existe encore des inégalités devant l'école. Le collège unique a été pensé pédagogiquement non pas en continuité avec l'école primaire, mais en anticipant le lycée. Les contenus et les enseignants n'ont pas toujours été préparés pour les nouveaux publics qui arrivent au collège, et la réforme se poursuit afin de répondre aux exigences d'acquisition des savoirs et de prise en compte de la diversité des élèves et des difficultés rencontrées par certains d'entre eux.

Les ZEP

La politique des ZEP, initiée en 1981, a pour objet de renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc à terme pour leur intégration sociale. L'objectif premier de cette politique est d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves notamment des plus défavorisés. Cette lutte contre l'échec scolaire englobant les écoles, les collèges et les lycées doit reposer sur un " projet de zone " cohérent, mis en œuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet, et chargée d'impulser les actions et d'assurer le suivi.

Il y a plus de 6 500 établissements ZEP en France, dont 85 % d'écoles primaires, et 12 % de collèges.

Source : Repères, références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, ministère de l'Éducation nationale, édition 2001.

Les lycées pluriels

Jusque dans les années quatre-vingt, à l'issue du collège, il y avait les élèves qui allaient vers l'enseignement professionnel court ou en apprentissage, et ceux qui entraient en seconde du lycée général. Les uns fréquentaient le collège d'enseignement technique (CET) rebaptisé lycée d'enseignement professionnel (LEP) en 1976, afin de suivre une formation courte pour déboucher sur la vie professionnelle. Les autres fréquentaient le lycée, soit l'enseignement général soit un enseignement technique long pour préparer le baccalauréat.

Petit à petit, l'enseignement professionnel court a été réduit, et avec la création du bac professionnel, la grande majorité des élèves, à l'issue du collège vont dans un lycée. L'objectif de 80 % niveau bac a fait du lycée préparant au bac la norme, les autres orientations (CAP, BEP et plus encore centres de formation d'apprentis - CFA) étant souvent perçues comme des voies de relégation et des signes d'échec scolaire.

Les lycées offrent une grande pluralité de formations. Les filières générales demeurent la référence, mais elles n'accueillent pas la majorité des élèves, et plus de 50 % des lycéens préparent soit des bacs techniques, soit des bacs professionnels. Le nouveau statut des lycées professionnels a favorisé l'augmentation du nombre des bacheliers en France, mais l'idée que la seule voie de réussite passe par les bacs généraux reste profondément ancrée dans les esprits, sous-estimant largement le potentiel important de l'enseignement technique et surtout professionnel.

Organisation pédagogique des lycées

Les lycées d'enseignement général et technologique

A l'issue de la classe de seconde, les élèves ont le choix entre :

- la voie générale qui comprend les séries littéraire (L), scientifique (S) et économique et sociale (ES) ;
- la voie technologique qui comprend les séries sciences et techniques industrielles (STI), sciences et techniques de laboratoire (STL), sciences et technologies tertiaires (STT), sciences médico-sociales (SMS).

Les lycées professionnels

Les élèves peuvent y préparer un CAP (plus de 200 spécialités), un BEP (34 spécialités) et un bac professionnel (29 spécialités).

Les enseignements supérieurs

La démocratisation de l'enseignement supérieur est indéniable, mais il reste marqué par de fortes disparités entre les trois types d'enseignement supérieur qui s'offrent aux bacheliers. Tous les nouveaux bacheliers ont le droit d'entrer à l'université, et la grande majorité des étudiants (plus de 60 %) fréquente les universités, mais l'absence de projet professionnel précis, comme l'inscription dans des filières aux débouchés limités expliquent en partie l'échec d'un certain nombre d'entre eux au cours des premières années de l'université. Une minorité continue à entrer dans les classes préparatoires afin d'y préparer les concours aux grandes écoles. Si le nombre de places a eu tendance à augmenter, la sélection est devenue plus sévère puisque le pourcentage des étudiants dans les classes préparatoires et les grandes écoles qui était de 6,8 % en 1960 n'est plus que de 3,6 % en 2000. Il est vrai que, de plus en plus, les grandes écoles réservent un certain nombre de places en admission parallèle, 24 % des effectifs des écoles d'ingénieurs et 32 % des écoles de commerce en 2002, à des étudiants diplômés d'autres filières universitaires. Les sections de techniciens supérieurs et les IUT sont une deuxième option pour ceux qui ne veulent pas aller à l'université.

Le paysage universitaire français est de plus en plus caractérisé par l'affirmation croissante d'universités à la fois mieux gouvernées et plus innovantes, revendiquant leur autonomie. Un corps enseignant plus soucieux de pédagogie et une gestion plus efficace des universités ont favorisé l'évolution des enseignements. L'offre de formation se diversifie, des parcours professionnalisants se multiplient, les contenus des enseignements sont rénovés, et des audaces pédagogiques se manifestent. L'harmonisation des diplômes en Europe est l'étape la plus récente de cette modernisation avec le passage à une organisation des cursus universitaires sur le modèle licence/master/doctorat. La coopération transnationale entre les universités est encouragée afin de renforcer notamment la dimension européenne de l'enseignement supérieur avec par exemple des programmes comme Erasmus. Les conditions complexes de la mise en œuvre de la réforme brouillent la lisibilité des enjeux de la construction de l'espace européen de l'éducation et entretiennent les craintes de certains personnels quant à la pérennité d'un service public national de l'enseignement supérieur.

Origine sociale des nouveaux bacheliers s'inscrivant dans l'enseignement supérieur en 2001-2002 (en %)

<i>Catégories professionnelles</i>	<i>Université Ensemble</i>	<i>Santé</i>	<i>IUT</i>	<i>STS (*)</i>	<i>CPGE (*)</i>
Agriculteurs	2,2	2,0	3,3	2,6	7,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,3	6,8	8,1	8,6	7,4
Professions libérales, cadres supérieurs	30,5	43,2	25,8	14,0	52,1
Professions intermédiaires	18,4	16,9	21,0	16,9	14,7
Employés	15,6	10,9	16,0	16,9	8,8
Ouvriers	14,6	9,8	17,4	25,1	5,3
Retraités, inactifs	8,2	5,8	6,3	11,5	7,2
Indéterminé	3,1	4,6	2,1	4,2	2,7

Source : MEN-DPD Champ : France métropolitaine (*) : Informations disponibles pour les CPGE et STS sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, soit tous les élèves du public, 66 % des élèves des STS privés et 88 % des élèves des CPGE privées.

Les grandes écoles



Les grandes écoles, auxquelles les étudiants accèdent après avoir réussi à un concours très sélectif, qu'ils ont préparé dans des classes préparatoires durant deux ans en moyenne, sont apparues dès le XVIII^e siècle, dans les périodes de crise de l'université et à l'initiative des pouvoirs publics afin de pourvoir en cadres, par concours, les administrations ; elles ont également été créées à l'initiative des professionnels pour que les entreprises disposent des compétences nécessaires à leur développement.

Ces écoles comptent plus de 200 000 élèves et couvrent tous les domaines du savoir et de la connaissance, des sciences fondamentales aux arts, en passant par les sciences humaines et de l'ingénieur, ainsi que les disciplines littéraires, juridiques et administratives.

Certaines de ces écoles, parmi les plus prestigieuses, étaient initialement destinées à former les personnels les plus qualifiés des grands corps de l'État : Écoles normales supérieures pour l'enseignement, Polytechnique et Saint-Cyr pour l'armée, École des chartes pour les archives et les conservateurs du patrimoine national, École nationale d'administration (ENA) pour former les personnels civils de la haute fonction publique. Tout en conservant ces objectifs, la plupart de ces établissements ont élargi leurs formations et les étudiants qui en sortent ne se destinent plus nécessairement au service de l'État.

Parallèlement, les écoles de commerce et de gestion, telles que HEC, l'ESSEC ou l'École supérieure de commerce, ainsi que les écoles d'ingénieurs (ENSI), ont attiré un nombre sans cesse croissant de candidats, les besoins des entreprises en personnels hautement qualifiés de ce type étant de plus en plus importants.

A nouveaux publics, nouvelles ambitions éducatives

Autrefois réservés aux classes aisées et à quelques élèves méritants, les enseignements secondaire et supérieur accueillent désormais des publics plus éloignés de la culture scolaire traditionnelle. La façon dont l'école doit s'adapter à cette massification donne lieu en France comme dans tous les pays, à des débats passionnés sur la place de la pédagogie dans la transmission des savoirs, aussi bien dans la formation des enseignants que dans les classes et les amphithéâtres, sur l'autonomie des enseignants par rapport à la demande sociale, sur la place du privé dans le système éducatif, sur la décentralisation de l'éducation nationale, sur l'ouverture de l'école sur son environnement voire sur l'international... Ces débats ont pour enjeux la capacité du système éducatif à prendre en compte les nouveaux publics qui fréquentent les établissements scolaires et universitaires, à rénover les pratiques éducatives, à imaginer une nouvelle organisation des savoirs, à concevoir des institutions éducatives rénovées.

A nouveaux publics...

Du collège à l'université, de nouveaux publics ayant un rapport au savoir fort différent des lycéens et étudiants qui fréquentaient lycées et universités jusqu'aux années soixante ont donc afflué vers l'école. La démocratisation est incontestable, le niveau scolaire des nouvelles générations ne cesse d'augmenter et tend à se stabiliser à un haut niveau depuis le milieu des années quatre-vingt-dix. Certaines inégalités devant l'école existent toujours, mais des dispositifs de soutien aux élèves en difficulté sont mis en place afin d'assurer une véritable égalité des chances pour l'accès à l'école et la réussite scolaire.

L'ancienne école républicaine où maîtres et élèves partageaient des valeurs et comportements proches face à l'école, institution séparée et protégée de l'extérieur, a laissé la place à une école de masse qui a modifié les processus de sélection et le statut des institutions et des diplômes. Il n'y a pas de sélection par élimination ou rejet hors de l'institution, mais l'orientation par l'échec, la hiérarchie accrue des parcours, les inégalités culturelles sont autant d'obstacles à l'égalité des chances.

En outre, et peut-être, surtout, du point de vue des enseignants, le vécu quotidien dans les universités, dans les lycées, mais surtout dans les collèges n'est plus le même. L'évidence de la relation entre le professeur et l'élève a disparu, le métier d'enseignant a changé. Le rapport entre l'école et l'extérieur s'est complexifié. L'extérieur est à la fois trop présent quand la demande sociale

remet en cause l'autonomie de l'enseignant dans sa classe, et trop absent quand les parents ne peuvent relayer l'effort scolaire. Pourtant des solutions existent, elles passent notamment par la formation des enseignants pour développer leur efficacité et le maintien d'exigences qualitatives élevées envers tous les élèves, même les plus faibles.

... nouvelles ambitions

Le collège unique comme le bac pour 80 % d'une classe d'âge suscitent des interrogations sur le niveau de l'enseignement. A quel prix cette massification ? La baisse du niveau comme l'inadaptation de la formation à l'emploi sont deux antiennes bien connues. Le bilan est plus satisfaisant qu'on ne le pense parfois, aussi bien au collège, au lycée général que dans les établissements de l'enseignement professionnel. Néanmoins, la crise des savoirs est réelle. Une éducation pour tous et une formation qualifiante n'ont pas le même sens dans une société urbaine, tertiaire et de haute technologie que dans la France des Trente Glorieuses, les années de forte croissance qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il ne s'agit pas, bien sûr, de baisser le niveau des exigences qui conduirait à distribuer des diplômes au rabais, mais d'élever et d'adapter le type des exigences pour ceux qui jusqu'alors étaient exclus d'une éducation poussée et de repenser la relation entre la formation et l'emploi.

Ni le collège, ni le lycée, ni l'université n'ont parachevé leur transformation. Le collège, chargé à la fois de donner à tous un savoir minimum et les règles de la vie en société, évolue pour remplir ces objectifs, et l'interrogation sur le concept de collège unique et sur la réintroduction des filières resurgit périodiquement.

Les campagnes récurrentes en faveur de la formation professionnelle et technique témoignent du malaise qui entoure cette voie de formation en France. Personne ne conteste l'importance de ces formations, mais les filières générales continuent à être perçues comme la voie royale au détriment des filières professionnelles. Au contraire de l'Allemagne, où il existe plusieurs filières de réussite, les Français ont du mal à accorder autant de reconnaissance à l'enseignement professionnel qu'à l'enseignement général. Sa revalorisation est une pré-occupation constante des pouvoirs publics. Pourtant les grandes écoles sont professionnelles, et une majorité des enfants suivent une formation technique ou professionnelle, sans déboucher aussi souvent que ne le suggère l'opinion commune sur des impasses. Les 7 % de jeunes qui sortent chaque année sans diplôme ni qualification du collège ou des lycées représentent le grand défi auquel doit faire face la politique éducative française.

Sans nier l'existence des problèmes, il y a aussi des facteurs d'évolution possible. La création des IUFM, il y a bientôt quinze ans, a témoigné d'une prise de conscience que l'enseignement ne se réduisait pas à l'accumulation d'un savoir à transmettre, mais était aussi un métier qui s'apprend. L'arrivée des nouveaux bacheliers, notamment ceux issus de l'enseignement professionnel et technique dans les universités, a étendu la question des nouveaux publics à l'ensemble du système éducatif, ce qui favorise indéniablement une approche moins idéologique et plus pragmatique de la question éducative. Le développement de filières à visée professionnelle, le souci de formation débouchant sur des emplois représentent peut-être l'opportunité d'un changement de mentalité. Or, en matière éducative, ce sont bien les représentations dominantes, plus encore que les pratiques et les institutions, qui changent difficilement. Il faut pourtant éviter de croire qu'en la matière, l'école dispose de toutes les réponses aux problèmes qui se posent à elle. La crise de l'école est aussi l'expression de la crise de la société.

L'école ne peut à elle seule être la réponse aux problèmes de logement, de la famille, de la ségrégation urbaine... Elle peut être, en revanche, un formidable outil pour réduire en partie les inégalités sociales de départ, cela suppose probablement l'adaptation d'une certaine idée de l'école républicaine.

La formation professionnelle continue

En France, les individus peuvent avoir accès tout au long de leur vie à la formation soit au titre des formations initiales scolaires ou universitaires pour les élèves et étudiants, soit au titre de la formation professionnelle continue pour toute personne déjà engagée dans la vie active.

Mise en place dans sa forme actuelle au début des années soixante-dix, la formation professionnelle continue mobilise l'État ainsi que les entreprises, les collectivités territoriales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les organisations professionnelles, syndicales et familiales.

La formation professionnelle continue se caractérise par une construction originale laissant une place importante à la négociation collective, et comportant des modalités d'accès à la formation variant en fonction du statut des individus.

Les dispositions relatives à la formation professionnelle continue sont le résultat d'initiatives des partenaires sociaux dans des accords collectifs et de l'État dans des lois et des décrets.

En fonction de leur statut et des problèmes spécifiques de formation que peuvent rencontrer les individus, les partenaires sociaux et l'État ont créé et mis en place différents dispositifs : les formations en alternance, comme le contrat d'orientation, le contrat de qualification et le contrat d'adaptation ; le congé individuel de formation, les conventions de conversion, etc.

La formation professionnelle continue est un secteur économique important qui représente 1,7 % du produit intérieur brut français.

La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie a introduit un droit individuel à la formation pour chaque salarié, transférable d'une entreprise à une autre dans certaines conditions (licenciement économique, fermeture d'entreprise ou restructuration). La mise en œuvre de ce droit se fera à l'initiative du salarié, en liaison avec l'employeur.

Source : d'après Centre Inffo.